

## Directive en matière d'approvisionnement durable du Groupe BCBE

La Banque Cantonale Bernoise SA et aity SA (ci-après le « Groupe BCBE ») reconnaissent leur responsabilité économique, écologique et sociale et s'efforcent d'améliorer sans cesse leur performance en matière de développement durable. Elles prennent aussi en considération les aspects du développement durable lorsqu'elles procèdent à des acquisitions, c'est-à-dire lorsqu'elles achètent des produits ou confient des mandats à des entreprises ou des personnes qui fournissent des biens ou des services au Groupe BCBE (ci-après les « fournisseurs »).

La présente directive définit les critères de développement durable dont le Groupe BCBE tient compte en matière d'acquisitions. Elle complète le Code de conduite des fournisseurs du Groupe BCBE, qui précise ses attentes envers ses fournisseurs.

Les fournisseurs qui répondent pleinement aux exigences en matière de développement durable du Groupe BCBE ont la priorité. Lorsque cela s'avère judicieux, le Groupe BCBE définit des critères obligatoires qui doivent être impérativement remplis. Le respect des autres critères n'est pas indispensable, mais il favorise l'attribution du mandat (critères facultatifs).

### Critères généraux

**En gras = critères obligatoires ; doivent être impérativement respectés.**

Pas en gras = critères facultatifs ; leur respect favorise l'attribution du mandat.

Critère	Exigences du Groupe BCBE
Code de conduite des fournisseurs	<b>Respect du Code de conduite des fournisseurs du Groupe BCBE</b> (sauf exceptions motivées)
Création de valeur à l'échelle régionale	Activité dans l'espace économique de la BCBE « Swiss made » (achat de matériel, production et distribution)
Consommation des ressources pendant la production	Faible impact environnemental engendré par la production, le conditionnement et le transport (consommation d'énergie, de matières premières et d'eau) Produits alimentaires : de saison, issus de l'agriculture biologique
Matériaux utilisés	Papier, imprimés et bois : <b>certificat FSC ou PEFC, pas de bois tropical</b> Aucune substance nocive pour l'environnement ou la santé (ou le moins possible)
Consommation des ressources pendant l'exploitation	Véhicules, appareils et machines : <b>classe d'efficacité énergétique la plus élevée</b> Faible consommation d'énergie en fonctionnement, efficacité énergétique élevée
Durée de vie du produit	Longue espérance de vie, réparabilité, disponibilité des pièces de rechange Bonnes prestations d'assistance et de garantie
Consommation des ressources pendant l'élimination	Recyclabilité élevée (économie circulaire) Faible impact environnemental lors de l'élimination

Désignation

**Directive en matière d'approvisionnement durable**

Critère	Exigences du Groupe BCBE
Égalité	Garantie de l'égalité des chances (y c. égalité de rémunération pour un même travail, indépendamment du genre)
Places de formation et emplois pour les personnes handicapées ou défavorisées	Engagement en faveur de la promotion de la relève ainsi qu'en faveur des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental ou défavorisées socialement
Facilité d'utilisation	Produits très ergonomiques : agréables à manier et à utiliser, adaptés aux caractéristiques physiques du personnel (amélioration du bien-être et gain de productivité)

### **Cadeaux pour la clientèle**

S'agissant de l'achat de cadeaux pour la clientèle, le Groupe BCBE opte dans la mesure du possible pour le « Swiss made » (priorité à l'espace économique de Berne et de Soleure) et veille à ce que les produits soient fabriqués dans des conditions de travail équitables (dans un atelier protégé, p. ex.).

Le Groupe BCBE applique le principe « la qualité prime la quantité ». Les cadeaux pour la clientèle doivent offrir une réelle valeur ajoutée et pouvoir être utilisés ou consommés sur le long terme. Le Groupe BCBE renonce dans une large mesure aux articles publicitaires.

Version 1.0 – Décembre 2023